

# **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS**



## **CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 16/12/2019**



### **COMPTE RENDU et PROCES VERBAL DE SEANCE**

L'an deux mille dix-neuf, le seize décembre,

Le Conseil de Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Albert GROSPERRIN, délégué et Maire de Vercel

60 PRESENTS : Angélique Detouillon , Joël Barrand, Daniel Cassard, Bruno Leclert, Martial Hirtzel, Brigitte Taillard, Jean Claude Joly, Michel Morel, Sandra Ledron, Jean Bouveresse, Jean-Marie Roussel, Paul Ruchet, Jean-Claude Bulle, Claude Henriet, Daniel Brunelles, Thérèse Gury, Alain Petit, Pierre Guillet, Béatrice Trouillot, Samuel Girardet, Catherine Donzelot Tetaz, Denis Donze, Pierre Magnin-Feysot, Serge Gorius, Michel Devillers, Régis Bouchard, Pierre François Bernard, Didier Cachod, Isabelle Nicod, Thierry Defontaine, Jean-Marie Tarby, Maurice Grosset, Claude Brisebard, Marcelline Viprey remplace Claude Roussel, Jacky Morel, Marie-Pierre Cuenot, Rosiane Devillers, Thierry Vernier, Anthony Cuenot, Marie-Jeanne Dromard, François Cucherousset, Audrey Prieur, Dominique Girardin, Bruno Simon remplace Charline Cassard, Gérard Limat , Nadia Pouret, Noël Perrot, Jacques Angeli , Annie Ponçot, Colette Lombard, Martine Collette, Gérard Faivre, Patricia Lime, Sylvie Le Hir, Jean Paris, David Vivot, Albert Groperrin , Pascale Droz, Jean Louis Truche, , Jean Pierre Peugeot.

6 EXCUSES : Anne Cassard, Sylvie Morel Galmard, Hervé Bouhelier, Faivre Amandine, Daniel Fleury, Jean-Marie Voitot.

Compte rendu et Procès-Verbal de séance du Conseil de Communauté

6 ABSENTS : Sandrine Corne, Geneviève Colin, Guy Parola, Stéphanie Alixant, Christian Bertin, Raymond Bassignot.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil de communauté, Mme Thérèse GURY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## **Les sujets suivants ont été abordés pour information des membres du conseil et ont fait l'objet de remarques ou de décisions.**

### **Introduction du président**

Claude GINDRE et Jean-Yves MEUTERLOS, Président et Directeur de PREVAL HAUT-DOUBS ainsi que Caroline GRANDJEAN, conseillère en prévention du Tri seront présents en début de séances afin d'évoquer les sujets suivants :

### **Extension des consignes de tri au 1<sup>er</sup> janvier 2020**

Une présentation de la mise en place de l'extension des consignes de tri sur le territoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 sera faite en séance. La communication aux usagers du territoire ne débutera pas avant la nouvelle année pour éviter de voir à la hausse le taux de refus de tri de la poubelle jaune.

### **DELIB 191216-108 INTERVENTION PREVAL**

#### **Consigne pour le recyclage des bouteilles en plastique**

Cette mesure est issue de la volonté des vendeurs de boissons de créer un système de collecte séparée privé alternatif uniquement pour les bouteilles plastiques. Cette collecte étant déjà développée depuis 30 ans par les élus locaux.

Le projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire est actuellement en discussion à l'Assemblée nationale et fait référence à cette consigne. Elle apparaît comme une menace sur le service public de proximité de collecte des déchets et remettrait en cause de nombreux emplois dans le domaine de la collecte et du tri des déchets.

Compte rendu et Procès-Verbal de séance du Conseil de Communauté

Sur le plan environnemental, cette mesure ne permettrait pas de réduire les déchets plastiques mais au contraire de maintenir sur le long terme l'usage de la bouteille plastique à usage unique.

En laissant au privé la gestion de ce gisement, le projet de consigne sur les bouteilles en plastique laisserait uniquement aux collectivités les autres gisements d'emballages plastiques, sans valeur et avec un taux de recyclage très faible.

Sur le plan économique, le surcoût annoncé à l'échelle nationale est de 600 millions d'euros / an pour les consommateurs.

Le syndicat de traitement des déchets PREVAL HD présentera plus en détail cette mesure en séance. En complément, vous retrouverez ci-joint un courrier détaillant quelques points d'impact de cette consigne pour le recyclage des bouteilles plastiques.

**Le syndicat de traitement PREVAL HD souhaiterait connaître la position de la CCPHD si le texte soumis au vote de l'Assemblée nationale rendait possible le développement d'un tel dispositif.**

**Ainsi, le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :**

- **D'aller dans le sens du syndicat de traitement des déchets PREVAL HD et soutenir sa démarche d'opposition au projet de loi relative à la lutte contre le gaspillage et qui consiste notamment à la mise en place d'une consigne pour le recyclage des bouteilles plastique qui menace le service public de proximité de collecte et de valorisation de ces déchets**
- **Et d'autoriser le Président à signer tous les documents devant intervenir dans le dossier.**

**[Développement économique :](#)**

**DELIB 191216-109 ACQUIS FONCIERE ZA RUCHOTTES**

**ZA « Aux Ruchottes » : Acquisition foncier**

Dans le cadre de l'aménagement de la ZA « Aux Ruchottes » à Etalans, une demande d'alignement a été faite le long de l'ancienne RN57 (voie communale n°4) afin de fixer de manière certaine les limites séparatives communes et de constater la limite de fait correspondant à l'assiette de l'ouvrage routier.

Suite à l'arrêté d'alignement signé par la commune le 2 juillet 2019, la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs doit faire l'acquisition des parcelles WV 73 à 79 issues de la division du domaine public dénommé « ancienne route nationale n°57 » d'une superficie totale de 994m<sup>2</sup>.

Les parcelles susmentionnées seront déclassées du domaine public par la commune du fait qu'elles correspondent au pied de talus et qu'elles ne sont pas utilisées pour la circulation des véhicules.

L'avis des domaines en date du 8 novembre dernier estime la valeur vénale du terrain à 2€HT/m<sup>2</sup>. Il sera proposé au conseil communautaire de suivre l'avis des domaines et de fixer le prix d'acquisition à 1 988€HT.

**Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :**

- **D'approuver l'acquisition des parcelles WV 73 à 79 pour un montant s'élevant à 1988€HT,**
- **D'autoriser le Président ou son vice-président à signer tous les documents et actes devant intervenir dans le dossier.**

**GEMAPI :**

**DELIB 191216-110 REPRESENTANTS SYNDICAT MIXTE MARAIS SAONE**

**Représentants au syndicat mixte ouvert du Marais de Saône et du bassin versant de la source d'Arcier**

Lors de la séance du 30 septembre dernier, le conseil communautaire a élu ses représentants au syndicat mixte ouvert du marais de Saône et du bassin versant de la source d'Arcier.

Comme le prévoit l'article 7.1 de statuts relatif à la composition du comité syndical, notre EPCI sera représenté par deux délégués. Chaque délégué aura un suppléant, hors nous n'avons pas élu les suppléants.

Compte rendu et Procès-Verbal de séance du Conseil de Communauté

**Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :**

- **D'élire les deux suppléants des délégués titulaires :**
  - **Mr Martial HIRTZEL en suppléant de Mr Bruno Leclert**
  - **Mr Samuel GIRARDET en suppléant de Mr Jacky Morel.**

**DELIB 191216-111 EPAGE SMHDHL**

**Syndicat mixte Haut-Doubs-Haute-Loue : Labellisation EPAGE**

Le Syndicat Mixte Haut-Doubs-Haute-Loue créé le 1<sup>er</sup> janvier dernier a sollicité par délibération du 22 mai dernier sa labellisation en tant qu'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) auprès du Préfet coordonnateur de bassin.

Un avis favorable a été émis le 11 octobre dernier par le comité d'agrément du Comité de bassin, l'ensemble des collectivités membres doivent désormais donner leur avis sur cette labellisation.

Compte tenu du fait que le syndicat, au travers de ses compétences, des moyens humains dont il dispose, de la solidarité financière mise en place entre ses membres et de l'ambition de son programme d'action, s'est donné les moyens d'être reconnu EPAGE ;

**Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :**

- **D'émettre un avis favorable à cette labellisation.**

**Transition Energétique :**

**Enveloppes CEE/TEPCV et versement des subventions aux communes : point d'étape**

*Pour mémoire, le programme de rénovation de l'éclairage public engagé dans le cadre du programme TEPCV a permis de rénover 3764 points lumineux. Le marché était porté par la commune de Valdahon dans le cadre d'un groupement de commandes.*

*Ce programme a bénéficié à 36 communes. Le montant global réel d'investissement est de 2 698 597 Euros HT.*

*L'estimation de l'économie que générera cet investissement est estimée par le SYDED à 61% des consommations d'énergie, soit 1 543 683 kWh, soit 189 873 € de dépenses annuelles (chiffres tenant compte de la tranche complémentaire de créations de 324 nouveaux points lumineux).*

*Pour ce programme la CCPHD et la commune de Valdahon s'étaient engagées à reverser aux communes un montant d'aide équivalent à 70% du montant des travaux estimés.*

*En pratique, les aides à reverser relèvent de 2 cas de figure :*

- *Cas 1 : Subventions TEPCV + SYDED : 14 communes concernées ;*
- *Cas 2 : CEE TEPCV + subvention SYDED : 22 communes concernées.*

•

Lors du Conseil communautaire du 28 octobre dernier avait évoqué le calendrier de versement des aides et validé :

- Le versement intégral des aides TEPCV et des aides SYDED par la commune de Valdahon avant fin 2019 ;
- Le versement d'ici décembre 2019 par la Communauté de communes d'un 1er acompte aux 22 communes dans le cas 2, au prorata des ventes CEE perçues et des dépenses estimées en début de programme.

La Communauté de communes est finalement en capacité de verser à toutes les communes du cas 2 le montant intégral des CEE promis pour la réfection de leur éclairage public dans le cadre du programme TEPCV.

Ainsi fin 2019, les 36 communes auront bénéficié d'un taux d'aide 77.2% du montant estimé des dépenses au démarrage du programme.

Un dernier dépôt CEE reste à vendre. L'affectation du solde du produit de la vente des CEE devra faire l'objet d'un échange avec les 36 communes bénéficiaires de l'opération TEPCV de rénovation de leur éclairage public.

## **DELIB 191216-112 OPAH AVENANT AVEC SOLIHA**

### **OPAH : Avenant au marché public avec SOLIHA**

La Communauté de communes a confié à SOLIHA le « Suivi et animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur le territoire de la Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs » (prolongation 2019-2020) dans le cadre d'un marché public notifié le 28 décembre 2018 (avec prise d'effet au 1er janvier 2019) et pour une durée de 24 mois.

Le montant de ce marché est de 89 260,00 € HT soit 107 112,00 € TTC.

Ce marché avait omis les objectifs de la Communauté de commune en matière de transformation d'usage de bâtiments existants pour la création de logements locatifs à loyer conventionné.

Afin de remédier à cet oubli, il est proposé la signature d'un avenant entrant dans le champ de l'article R2194-8 du code de la commande publique (montant maximum de l'avenant inférieur à 10% du marché initial)

Cet avenant porte sur différentes modifications du CCTP du marché en cours, et en particulier :

- Ajout à l'article 2 de l'objectif suivant : Favoriser la création de logements locatifs à loyer conventionné par la transformation d'usage de bâtiment existant.
- Ajout à l'article 4.2 de l'objectif quantitatif suivant : Objectif sur 2 ans de 10 dossiers « Transformation d'usage de bâtiment existant pour la création de logements locatifs à loyer conventionné ». Les missions d'assistance du prestataire pour ces 10 dossiers étant les mêmes que celles prévues pour les autres types de dossier.
- Ajout à l'article 6 d'un indicateur pour les logements locatifs, à savoir : Nombre de logements créés par transformation d'usage.

L'incidence financière des modifications apportées est évaluée à 600€ HT par dossier.

Pour mémoire, 1 dossier peut donner lieu à la création de plusieurs logements.

10 dossiers maximum sont prévus dans le cadre de cet avenant, l'incidence financière est donc de + 6 000 € HT maximum, soit + 7 200€ TTC maximum, soit +6.7% du montant du marché initial.

Le montant du marché suite à l'avenant serait ainsi de 95 260,00 € HT, soit 114 312,00 € TTC.

**Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :**

- **De valider l'objet et les incidences financières de l'avenant proposé**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents afférents à cet avenant.**

**Forum de la Rénovation de l'Habitat :**

Le Forum de Rénovation de l'habitat s'est déroulé les 29 et 30 novembre dernier dans l'espace des Arcades à Pierrefontaine les Varans.

17 partenaires exposants se sont mobilisés pour l'évènement. Des conférences et entretiens individuels ont été réalisés tout au long de la période.

Des expositions, une conférence de presse ont animé également ce Forum.

Il a été fait un retour et un bilan détaillé de ces 2 ½ journées et des enseignements à tirer de cette première animation de ce type.

**[Eolien :](#)**

Ce sujet a été reporté des débats en n'as donc pas l'objet de délibération.

**DELIB 191216-113 BOIS ENERGIE ETUDE FAISABILITE**

**Bois-Energie : suites à donner à l'étude de faisabilité**

La Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs mène des réflexions sur le développement de la filière bois-énergie depuis de nombreuses années. En 2013, un Plan d'Approvisionnement Territorial a été réalisé, plusieurs ateliers de concertation entre élus et partenaires (comme l'ONF ou les Communes forestières) ont eu lieu depuis et une étude de faisabilité pour la création d'une plateforme de production de



combustibles bois déchiqueté pour l'approvisionnement local du territoire vient de se terminer.

En conclusion de l'étude, il est indiqué que pour que le projet soit viable, il doit avant tout s'inscrire dans un programme global de développement des chaudières bois sous maîtrise d'ouvrage publique. En effet, le volume de plaquettes forestières est trop incertain pour se lancer sans risque dans un projet de plateforme à court terme. Il faut créer le besoin pour aboutir à une plateforme optimisée techniquement et économiquement.

Pour plus de détail, la synthèse de l'étude est jointe à la présente note de synthèse.

En parallèle, il est nécessaire de rappeler que le territoire a un fort potentiel avec une ressource bois-énergie en quantité importante qu'il faut gérer et qu'il est primordial de maintenir sur le territoire en travaillant en circuit-court.

Il est ainsi proposé de travailler sur deux volets majeurs :

- **AXE 1 GERER LA RESSOURCE ACTUELLE** A court terme, mettre en place un partenariat avec les opérateurs privés proche du territoire pour gérer la ressource bois-énergie localement en rencontrant l'ONF et les professionnels du secteur,
- **AXE 2 IDENTIFIER LES BESOINS** A moyen terme, réaliser une étude de potentiel de développement des chaudières bois sur l'ensemble des communes du territoire avec une tranche ferme d'analyse d'opportunité pour identifier les potentiels d'installation intéressante, et une tranche optionnelle pour réaliser des études de faisabilité sur au moins 10 communes présentant les conditions les plus favorables. L'objectif étant de créer le besoin pour alimenter le projet de plateforme intercommunale,
- **AXE TRANSVERSAL** Continuer le travail mené en atelier bois-énergie, premier maillon de la chaîne de gouvernance territoriale, afin d'organiser le débat démocratique avec les élus sur les montages organisationnels, techniques et juridiques de la filière bois-énergie du territoire.

**Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité :**

- **De valider l'engagement de la collectivité sur ces points.**

- **De se positionner sur le terrain « réservé » pour le projet de plateforme intercommunale (pour rappel, il s'agit d'un terrain sous maîtrise Communauté de communes sur la zone d'activités En Pougie de Valdahon).**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents en lien avec ce dossier.**

## **DELIB 191216-114 CONVENT URACOFOR**

### **Bois-Energie, suites à donner à l'étude de faisabilité**

Vu la LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui renforce le rôle des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique, la maîtrise des consommations d'énergie, la promotion des énergies renouvelables, l'amélioration de la qualité de l'air. À travers leurs politiques économiques et d'aménagement du territoire, elles déterminent la valorisation du potentiel énergétique de ce territoire.

En particulier, les collectivités ont la responsabilité de la planification (spécialement à l'échelle régionale) et de l'animation (spécialement à l'échelle intercommunale) de la transition énergétique.

Considérant que notre territoire s'inscrit dans une volonté de devenir territoire à énergie positive, notamment en favorisant l'utilisation du bois énergie dans ces projets d'aménagement.

Considérant un accompagnement réussi pour l'année 2019 avec l'URACOFOR sur les projets bois-énergie et notamment le travail mené sur le projet de création de plateforme de production de combustibles bois déchiqueté pour l'approvisionnement local du territoire. Une convention entre les deux parties URACOFOR et Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs avait pour objectif de définir les modalités techniques et financières de l'accompagnement et ainsi structurer la filière répondant localement aux enjeux énergétiques du territoire (rôle d'appui et de conseil sur les champs techniques) sur l'année 2019.

Il a été proposé aux membres du Conseil communautaire de renouveler le conventionnement avec l'URACOFOR à la vue d'une première année réussie et des besoins à venir vis-à-vis des projets identifiés.

La participation financière pour la Communauté de communes s'élève comme l'an passé à 1 660€. Cet accompagnement ne pourra excéder un plafond de 20 jours.

#### **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide à l'unanimité :**

- **De renouveler l'accompagnement de l'URACoFor pour l'année 2020,**
- **De valider les modalités de la convention,**
- **D'autoriser le Président à signer la convention et l'ensemble des documents liés à cet accompagnement.**

Compte rendu et Procès-Verbal de séance du Conseil de Communauté

## Gestion des déchets :

### **DELIB 191216-115 GRILLES TARIFS DECHETS 2020**

### **DELIB 191216-116 RAPPORT ANNUEL DECHETS ET MAJ 2020**

#### **Validation des projets de la commission**

#### **Rapport annuel du service de gestion de déchets**

Comme tous les ans en fin d'année, voici les documents à valider pour le service de la gestion des déchets pour l'année 2020 :

- Rapport annuel du service déchets N-1 (2018)
- Annexe des conventions SYBERT et SYTEVOM pour l'accès aux déchèteries du territoire (mise à jour de la population municipale)
- Grille tarifaire concernant la redevance incitative : pas de changement pour l'année 2020 hormis le forfait appliqué aux résidences secondaires (65% de la part fixe d'abonnement + 2 levées obligatoires)
- Grille tarifaire pour l'accès des professionnels en déchèteries (+3%)
- Règlement de la redevance incitative (information concernant la tarification pour les résidences secondaires)
- Règlement intérieur des déchèteries (nouveaux horaires)

**Suite à un passage en commission favorable, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide à l'unanimité :**

- **D'approuver l'ensemble des mises à jour 2020**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents concernés.**

## Tourisme :

### **DELIB 191216-117 CREAT SCIC CONSOLATION**

#### **Projet Val de Consolation : Plan de développement et constitution de la structure de gestion porteuse du fonctionnement**

En octobre 2018 l'association Artisans de Paix quittait définitivement le site du Val de Consolation. Après nombre d'inquiétudes, une nouvelle dynamique est en cours entre la Fondation et la CCPHD. De part, la loi NOTRÉ d'aout 2015, ses compétences en  
Compte rendu et Procès-Verbal de séance du Conseil de Communauté

matière de développement économique et de tourisme se sont vu renforcées ; légitimant encore davantage un rôle déterminant dans l'avenir du site du Val de Consolation.

Depuis la dynamique du pôle d'Excellence Rurale ce site était lancé dans une trace très encourageante. Cependant, il s'est présenté comme une simple étape dans le cheminement de sa réhabilitation. Beaucoup reste à faire. De nombreux investissements financiers comme de nombreuses heures de travail seront encore nécessaires pour permettre à ce site de bénéficier de la visibilité et de l'attractivité qu'il mérite. Une nouvelle étape de la grande histoire de Consolation est à initier.

### **Les partenaires sont toujours mobilisés pour cette dynamique collective :**

Les acteurs locaux sont toujours autant mobilisés dans cette dynamique de travail. Ainsi les comités de pilotage et de suivi, les ateliers et les réunions de commissions de travail se sont organisés régulièrement. Les structures impliquées sont **l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, Fondation du Val de Consolation, la Commune de Consolation-Maisonnettes, la CCPHD, l'association des anciens élèves, professeurs et amis de Notre Dame de Consolation...**

### **L'efficacité d'une première année d'expérimentation et d'actions :**

#### **La recherche de la reconnexion du projet du site du Val de Consolation aux habitants de son territoire a été initiée depuis fin 2018 :**

Tous ces partenaires ont souhaité enclencher une véritable politique de développement touristique cohérente et durable. A cet effet, ils souhaitent contribuer à l'augmentation de la capacité d'hébergements et travailler à sa montée en gamme, structurer et développer les activités touristiques et, à terme, constituer un maillage des sites touristiques phares favorisant ainsi l'allongement des séjours.

La finalité est de communiquer auprès de la clientèle touristique sur un concept simple : « Venez séjourner sur le territoire de la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs, située au cœur du Doubs ».

A partir de celui-ci, vous pourrez vous rendre en une demi-heure sur les sites touristiques les plus attractifs du département tels que le Saut du Doubs, la source de la Loue, la Citadelle de Besançon ou le château de Belvoir.

Compte rendu et Procès-Verbal de séance du Conseil de Communauté

Des rencontres régulières ont permis de définir deux stratégies d'actions.

La première, à court terme, permet d'identifier le premier programme d'investissement notamment dans la rénovation et la mise aux normes du bâtiment principal.

Trois points ont été jugés prioritaires. Tout d'abord les travaux d'urgences. Cela concerne principalement les mises aux normes techniques indispensables à l'accueil du public.

Ce travail de restauration se poursuit en améliorant et en restructurant progressivement les espaces de travail et d'accueil déjà existant mais à transformer, autant sur un plan sécuritaire et esthétique que pratique.

La seconde offre une visibilité à long terme des initiatives à mener par l'ensemble des acteurs locaux. Elle pourra envisager notamment l'intégralité des travaux nécessaires à la réhabilitation des bâtiments ainsi que nombre d'idées innovantes pour insuffler une nouvelle dynamique au Val de Consolation.

L'ensemble des partenaires sont en accord stratégiques autour des 4 axes principaux qui doivent conduire ces travaux :

- l'hébergement mais avec une stratégie réfléchie et mesurée
- la restauration également dans une stratégie adaptée à la demande et aux capacités de développement
- l'accueil et la ou les boutiques permettant de satisfaire les visiteurs
- le développement d'activités et d'animations à privilégier autour de 4 thématiques :
  - Nature et environnement afin de valoriser le cadre et les richesses naturels du site qui sont autant de valeurs portées dans le cadre du futur PNR du Doubs Horloger qui s'étend sur plus de 95 communes et 54000 habitants dont la commune de Consolation-Maisonnettes membre de la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs.
  - Sport et Loisirs
  - Culture et Histoire du site

- Développement personnel, humain, spirituel autour des notions de bien-être conservant ainsi le caractère originel du Monastère de Consolation qui a formé et développer de nombreux esprits

L'ambition collective est de structurer un projet économique-touristique efficient et cohérent avec et grâce à des porteurs de projets privés, ressources majeures du territoire qui ont déjà déclaré leur intérêt pour le site.

L'enjeu principal rappelé est partagé par tous les acteurs est de conduire les travaux induits par le développement progressif du fonctionnement autour des activités et la naissance des besoins consécutifs.

**Il est affiché comme primordial de ne prévoir réaliser des travaux dans les bâtiments que suite aux évolutions de ces besoins.**

#### **Une démarche Originale de Territoire :**

Cette ligne de conduite du projet part de la base avec une démarche originale de la Communauté de Commune des Portes du Haut-Doubs qui s'est faite accompagnée depuis fin 2018 par Franche-Active Franche Comté et son dispositif Emergence.

***Emergence Franche-Comté*** est une démarche portée par Franche-Comté Active (***membre du collectif Générateur Bourgogne Franche-Comté***), dont l'objectif est de créer de l'activité économique et de l'emploi à partir de besoins sociétaux non couverts, ou de ressources à valoriser sur les territoires.

*Emergence* apporte méthode, outils, expertise, ingénierie, partage d'expériences, et accompagne le territoire autour de projet complexes.

Plusieurs compétences sont mises au service du territoire :

- Un rôle ***d'animation, mobilisation et stimulation des territoires*** à vocation entrepreneuriale, qui permet d'identifier des pistes de développement à partir de besoins, ressources, opportunités,
- Une fonction de ***qualification, expertise***, qui permet, suite à la première phase, de définir les potentiels de développement et de les qualifier (étude d'opportunité notamment),

- Une fonction de ***mobilisation, facilitation, catalysation***, qui permet la construction et la structuration de l'offre d'activités à partir des potentiels définis (construction du portage, étude de faisabilité, etc.), en mobilisant l'écosystème pertinent à la réalisation du projet, et sa pérennisation (assemblage).

Ainsi, depuis fin 2018, de nombreux ateliers ont permis de dégager la stratégie développée plus haut autour des 4 axes et des 4 thématiques de développement.

L'année 2019 a été une année d'expérimentation de ces activités. C'est directement, la Fondation qui a porté ce développement.

En même temps, ce sont conduites des réflexions sur les structures et les moyens juridico-économiques les plus adaptés afin de pérenniser ce projet.

Ainsi la Fondation du Val de Consolation (FVC) et la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs (CCPHD) ont convenu les décisions suivantes :

- **Transmission patrimoniale par bail emphytéotique** sur une durée de 30 ans de la FVC à la CCPHD du Monastère, de ses dépendances (maison Basse, préau, boutique) et de terrains sur lesquels sont sis les parkings, l'entrée du Parc, l'Aire de camping-car, le projet de futur camping.

Cette transmission de patrimoine doit permettre à la CCPHD de réaliser les investissements nécessaires au fonctionnement du site avec une vision et une perspective de long terme.

Cet échelon d'EPCI est un échelon local pertinent pour travailler les projets d'investissements en mobilisant ses partenaires habituels cités plus haut.

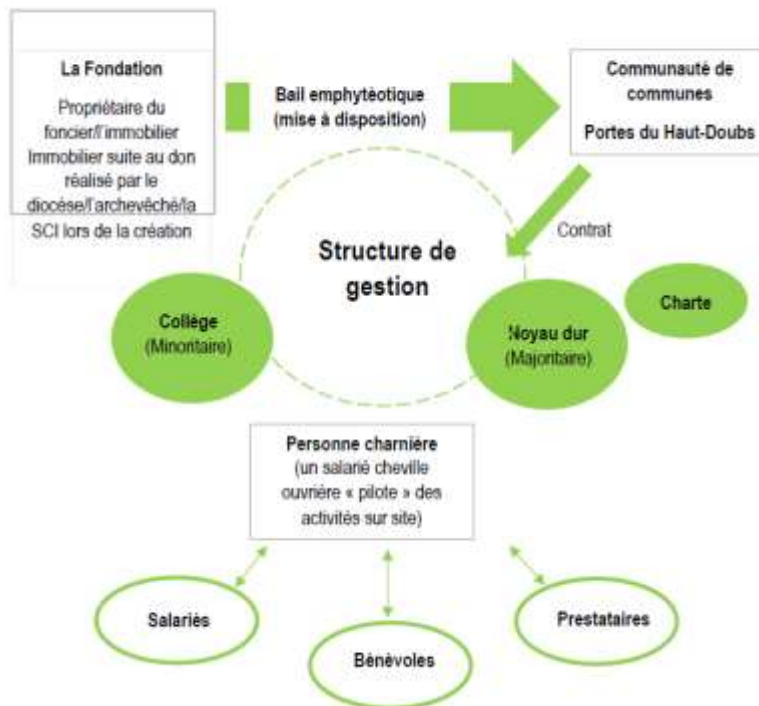
Des délibérations du Conseil d'administration de la Fondation du Val de Consolation du 08/06/2019 et une délibération du Conseil de Communauté du 02/06/2019 ont été prises dans ce sens.

- **Création d'une structure de gestion ad 'hoc** permettant de porter la gestion du fonctionnement par les activités, les animations et le développement touristique du site.

Le modèle économique proposé pour cette structure est de type SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) afin de permettre à grand nombre d'associés de multiples origines privées et publics, partenaires, prestataires et salariées d'y participer sous forme de sociétariat intéressé.

Le croquis ci-dessous illustre les montages juridico-économiques :

SCHEMA DE LA NOUVELLE STRUCTURE DE GESTION DU VAL DE CONSOLATION



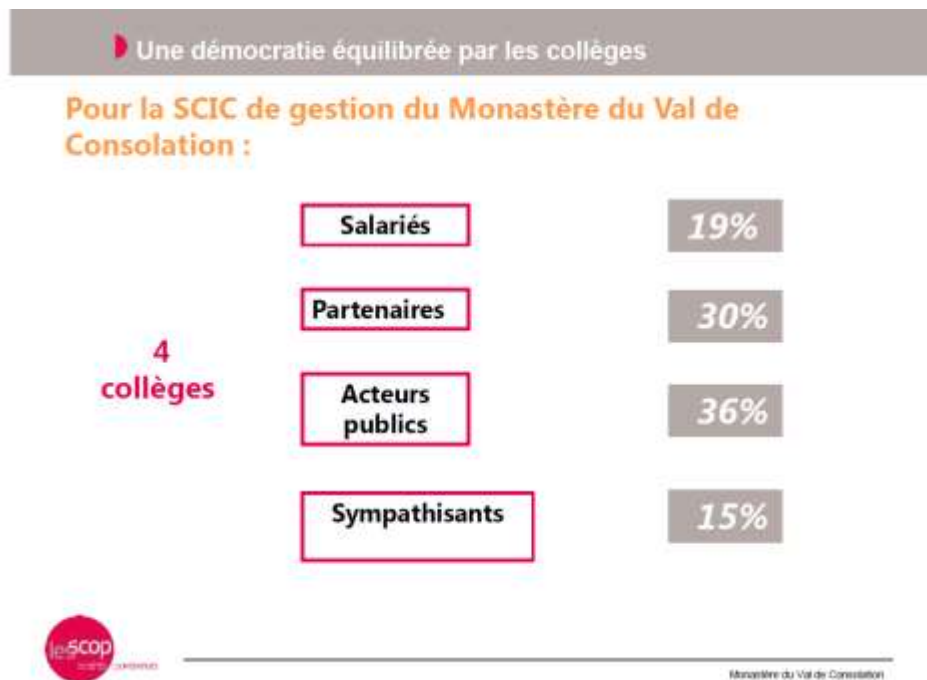


Dans le détail les différentes catégories qui composent le sociétariat de la SCIC sont répertoriées dans le schéma ci-dessous :



Le principe démocratique d'une SCIC est le principe d'un homme = une voix.

Il a été toutefois rééquilibré avec la proposition de création de collèges qui regroupent les acteurs selon la répartition suivante :



Ainsi les membres fondateurs avec des acteurs publics disposent de 36% des voix et les partenaires prestataires majeurs disposent de 30%, les salariés 19% et les sympathisants 15%.

Cette répartition permet de faire « respirer » l'actionnariat de la SCIC et d'offrir la possibilité aux acteurs privés d'être associés pleinement aux réflexions stratégiques de la SCIC.

Cela permet aussi aux salariées de s'investir dans leur outil de travail.

Enfin, l'ouverture au capital variable aux autres structures publiques demeure possible en cours de la vie de la SCIC.

Plus précisément, le projet de développement du site du Val de Consolation conduit par la CCPHD et la SCIC du Val de Consolation dans les années à venir peut donc se traduire de la manière suivante :

## **Offre d'hébergement**

- Exploitation et optimisation de l'hôtel de la source pour répondre aux besoins d'hébergement sur le site liés aux activités et animations (Partenariat avec la Fondation)
- Exploitation de l'aire de camping-car et de l'aire de camping (Partenariat avec prestataires spécialisés)

Il est précisé qu'il conviendrait de se concentrer sur 2 prestations d'hébergements que sont l'Hôtel et l'aire de camping-car sur le court terme. Se projeter pour un projet d'hébergement dans la Maison Basse (chambres individuelles, dortoirs) reposerait plutôt sur le moyen terme afin de ne pas réaliser des investissements de manière trop rapide.

Le partenariat avec le CDT (Doubs Tourisme) permettant une expertise pour penser le projet Hébergement sur Consolation doit être conduit.

Il s'agit de bien identifier les besoins en hébergement, pour ne pas réaliser des investissements trop importants sans retombée claire.

## **Restauration**

- Proposer une offre de Petit déjeuner liée à l'offre d'hébergement
- Proposer une offre de petite restauration rapide de grande qualité sur le site pendant la haute saison en valorisant les produits locaux et notamment ceux promus par l'association des sites remarquables du goût « produits de salaisons en tuyés du Haut-Doubs » labellisé au patrimoine immatériel de l'UNESCO ou la dynamique des circuits alimentaires de proximité pilotée directement par la CCPHD.
- A plus long terme, penser à un type de restauration plus élaborée dans le cadre d'un restaurant de standing plus important dans le Monastère ou en rénovation du restaurant à proximité de l'hôtel de la Source.

## **Accueil touristique**

- Améliorer les espaces d'accueil immédiats des visiteurs (entrée, boutique...)
- Développer des partenariats avec des acteurs et sites touristiques (visibilité sur le territoire)

- Développer des partenariats avec des producteurs et artisans locaux pour la boutique
- Créer une véritable stratégie de communication

On notera aussi que des discussions ont déjà eu lieu entre la CCPHD ; les offices de tourisme voisins d'Ornans et de Morteau et le Pays Horloger quant au Site de Consolation et son intégration dans le projet de Parc Naturel Régional du Doubs Horloger.

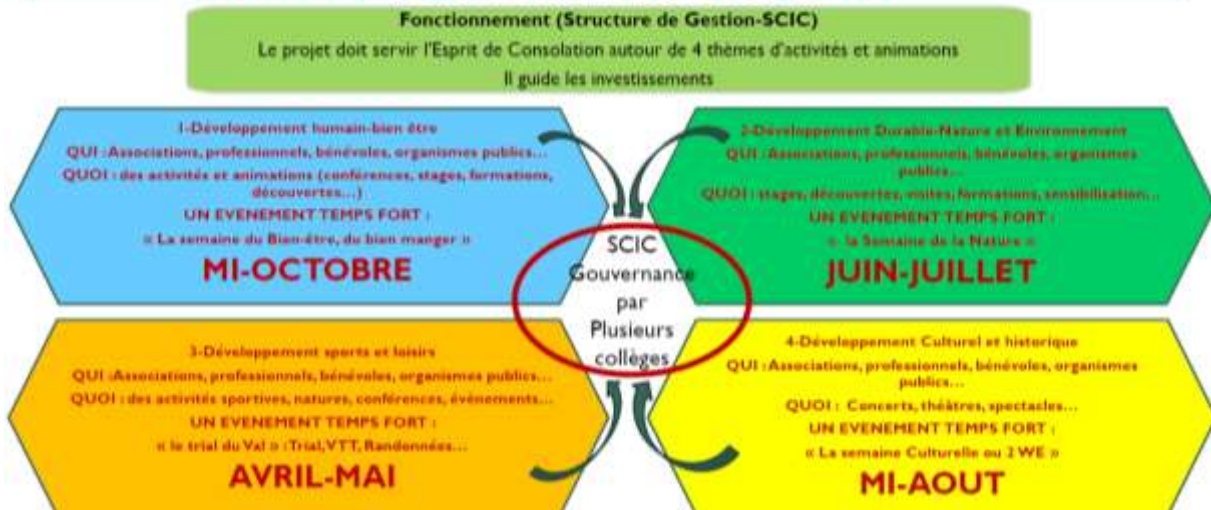
### ***Animations***

- Lancement d'une programmation de Saison.
- Création de 4 temps-forts pour ancrer les 4 thématiques Sport et Loisirs / Nature et environnement / Histoire et Culture / Bien-être.

Il apparaît essentiel de prévoir plus d'autonomie pour les acteurs engagés dans chaque thématique (notamment dans le domaine Sport et Loisirs), mais également de prévoir une programmation 2020 équitable entre les 4 thèmes autour de 4 temps-forts comme par exemple :

- Culture : Création d'un Festival des Musiques sacrées
- Bien-être : Semaine du Bien-être et Bien-Manger
- Sport et Loisirs : Trail à inscrire potentiellement dans *Doubs Terre de Trail*
- Nature et environnement : semaine de la nature

## DEVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE DU VAL DE CONSOLATION-ÉQUILIBRE ENTRE FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT



### En résumé :

Le site de Consolation constitue un des sites les plus attractifs de la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs.

Pour mémoire, ce domaine s'inscrit dans un espace naturel et architectural protégé. Le projet « Pôle d'Excellence Rurale » du Val de Consolation, même s'il n'a pu être mené à terme, n'a pas été qu'une simple opportunité de labellisation. Bien plus que cela, il a réussi à mettre notre territoire en mouvement. La mise en réseau des acteurs locaux (Etat, Collectivités Territoriales, Fondation et Associations) ne s'est pas essouffée. Celle-ci est toujours active et continue à viser une restauration des lieux.

Depuis 2018, s'est révélée une nouvelle organisation solide et pragmatique qui s'oriente au service du développement et du fonctionnement pour piloter les investissements induits mais pour tous, l'objectif reste identique :

**Faire de Consolation un site touristique incontournable du territoire de la CCPHD, du Département du Doubs et de la Région Bourgogne Franche-Comté.**

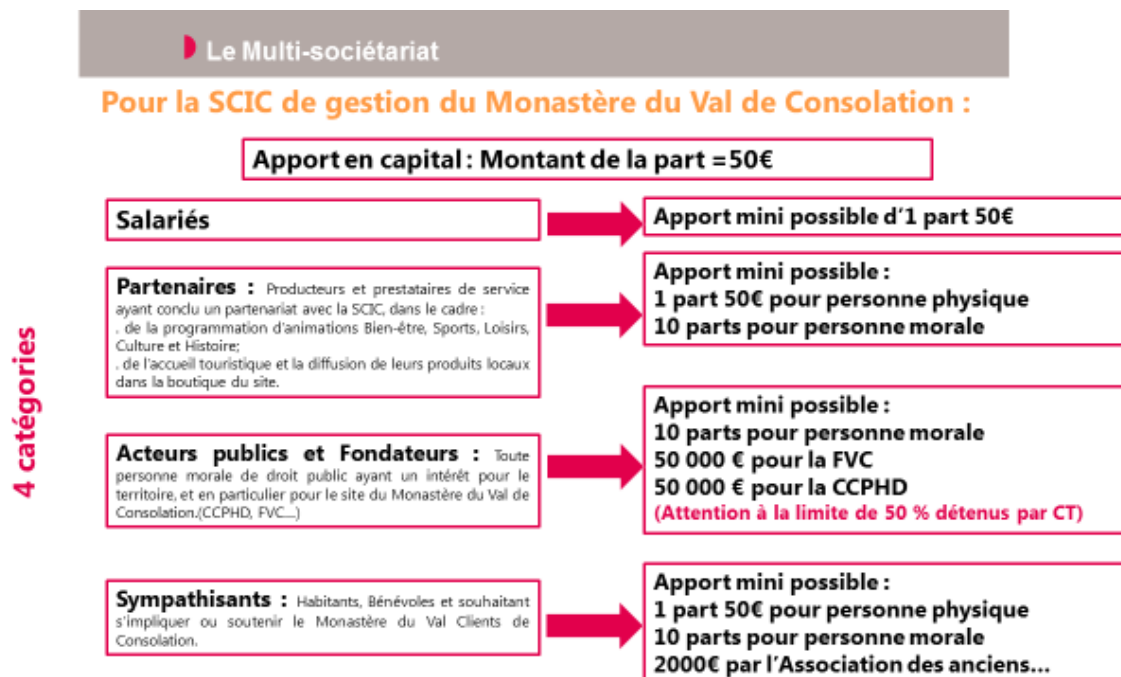
A ce stade et afin de pouvoir porter le projet de développement et de fonctionnement, la création de la SCIC doit être faite dès début 2020.

Compte rendu et Procès-Verbal de séance du Conseil de Communauté

L'Union Régionale des Sociétés Coopératives (SCOP) a accompagné la CCPHD dans l'écriture des statuts de la SCIC. Ils sont traduits dans le projet des statuts disponible sur la plateforme.

L'apport au capital de la SCIC dans le collège des acteurs publics et fondateurs par la CCPHD (dans un maximum de 50% du capital global) est proposé selon le schéma ci-dessous.

L'apport en capital au démarrage de la SCIC par la Fondation est de 50 000 € et tout apport supplémentaire de sa part pourrait logiquement entraîner un apport du même montant de la part de la CCPHD.



**L'ensemble du bilan détaillé et des propositions ci-dessus ont été débattus et travaillés en commission Tourisme élargie au Projet du Val de Consolation le 06 novembre dernier, étudiées en COPIL le 15 novembre et présentés et débattus par le Bureau Communautaire le 02 décembre.**

Compte rendu et Procès-Verbal de séance du Conseil de Communauté

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide à l'unanimité :**

- **De valider les principes de la création d'une structure de gestion de type SCIC pour la gestion du fonctionnement des activités sur le site du Monastère du val de Consolation et de ses dépendances.**
- **D'autoriser la participation de la CCPHD dans le capital de la SCIC à hauteur de 1000 parts de 50 € chacune soit 50 000 € à la création de la SCIC.**
- **D'autoriser la CCPHD à poser sa candidature au mandat de membre du conseil d'administration de la future SCIC du Monastère du Val de Consolation.**

**Le Président de la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs, est désigné par le conseil communautaire en qualité de représentant permanent de la Communauté de Communes des Portes du Haut Doubs lors des assemblées et au conseil d'administration si la Communauté de Communes est élue.**

**Le Président représentant la Communauté de Communes au CA devra donner son accord explicite pour cette nomination et certifier qu'il n'est pas frappé d'interdiction de gérer et administrer une société et n'est pas régie par le statut de la fonction publique au titre de son activité professionnelle en cours.**

- **D'autoriser le Président à signer tous documents y afférant.**

## **DELIB 191216-118 PROLONGATION CONVENTION FRANCHE-COMTE ACTIVE**

**Prolongation de la convention avec Franche-Comté Active :**

La convention d'accompagnement avec Franche-Comté Active sur le Projet du Val de Consolation est échue le 31/03/2020.

Dans l'objectif de pouvoir continuer à mobiliser le territoire et poursuivre la démarche engagée, il est proposée au conseil de communauté de proroger la durée de cette convention jusqu'au 30/09/2020 sans surcout supplémentaire.

## **Le conseil communautaire, décide à l'unanimité :**

- **D'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention avec FCA.**

**DELIB 191216-119 DEF ET VOTE SCHEMA ITINERAIRES CYCLABLES**

**DELIB 191216-120 MODIF STATUTS SCHEMA ITINERAIRES CYCLABLES**

**DELIB 191216-121 ITINERAIRE DOUX ORCHAMPS-VENNES/VALDAHON**

### **Schéma de liaisons douces**

#### Rappel du contexte

Dans le cadre de sa politique énergétique, la communauté de communes des Portes du Haut-Doubs souhaite réduire le poids des transports et ainsi se tourner vers une mobilité durable en identifiant et en créant un réseau de voies douces.

La Communauté de communes prévoit de manière prioritaire l'aménagement de liaisons douces entre la ville centre de Valdahon, les bourgs-centres et les bourgs-relais. Les principaux pôles générateurs de flux identifiés sont : Valdahon, Vercel, Les Premiers Sapins, Orchamps-Vennes et Etalans.

Ce projet est pensé dans le cadre d'un plan pluriannuel. Ainsi, dans un second temps, les communes de Bouclans et Pierrefontaine-les-Varans seront également prises en compte.

Lors du conseil communautaire de juillet dernier, les 4 tracés ainsi que le coût estimatif du projet global avaient été présentés.

#### L'avancée du travail depuis juillet

Depuis ce conseil communautaire, la Communauté de communes a réuni un groupe de travail de citoyens, pratiquant le vélo régulièrement et connaissant particulièrement les conditions topographiques du territoire, entraînant quelques modifications d'itinéraires.

Ces propositions d'itinéraires ne sont pas définitives ; des réunions avec les communes concernées – comme cela a été le cas pour l'itinéraire Orchamps-Vennes/Valdahon en novembre – seront organisées pour échanger et débattre sur ces itinéraires.

Compte rendu et Procès-Verbal de séance du Conseil de Communauté



### L'itinéraire Orchamps-Vennes / Valdahon

Cet itinéraire est l'un des projets présent dans le contrat « Cap territoire » signé avec le Conseil Régional Bourgogne Franche Comté.

Aux 163.000 euros de ce contrat régional se sont ajoutés 150.000 euros de financement de la part du Département ; en octobre 2018, le Département avait attribué ce montant à la CCPHD – au titre de l'appel à projet « voies cyclables » – pour la création d'une voie en site propre entre Valdahon et Vercel.

Au cours de la réunion C@P 25 du 22 octobre 2019, il a été convenu de finalement attribuer les 150.000 euros pour l'itinéraire doux entre Orchamps-Vennes et Valdahon, en raison d'une programmation pluriannuelle notamment des financements obtenus via le Contrat de Territoire pour ce tracé. Ce financement est **hors-enveloppe C@P 25**.

A titre prévisionnel, un financement de 30% pourrait être apporté dans le cadre de la DETR.

Le coût des aménagements prévisionnels pour l'itinéraire Orchamps-Vennes/ Valdahon est estimé à environ 550.000 euros ; avec l'ensemble des financements évoqués ci-dessus, il resterait à la charge de la communauté de communes un montant d'environ 80.000 euros

### La prise de compétence

La CCPHD a échangé avec l'Association des Maires de France et l'Agence Départementale d'Appui aux Territoires quant à une prise de compétence pour mener à bien ce projet.

**Lors du conseil communautaire du 16 décembre, la CCPHD a proposé la compétence nécessaire à ce projet via une présentation détaillée.**

**Le conseil communautaire, décide à l'unanimité :**

- **D'approuver la prise de compétence facultative « Elaboration d'un schéma des itinéraires cyclables d'intérêt intercommunal ; création, aménagement et promotion des liaisons correspondantes »**

- **D'approuver le schéma des itinéraires cyclables d'intérêt communautaire selon la définition suivante :**
  - **S'inscrit dans le cadre du tourisme et dans la logique de destination de tourisme vert de la Communauté de communes**
  - **Répond à d'autres enjeux : environnemental, social, territorial et économique**
  - **Des itinéraires reliant ville, bourgs-centres et bourgs-relais du territoire des Portes du Haut-Doubs**
  - **Des itinéraires sécurisés et de qualité, en privilégiant des chemins faiblement empruntés par les véhicules motorisés**
  - **Une intervention à l'extérieur des communes uniquement (sauf pour la signalétique directionnelle)**
- **de signer les conventions de passages avec les communes concernées par le projet d'itinéraires doux, et tous documents y affèrent**
- **répondre à l'ensemble des Appels à projets en lien avec ce projet et signer tous documents y affèrent**
- **d'effectuer des demandes de subventions auprès des organismes cités ci-dessus et signer tous documents y affèrent**
- **de lancer les procédures de commande publique et signer tous documents y affèrent.**

### Compétence assainissement :

#### **DELIB 191216-122 CREAT BUDGET ASSAIN**

#### **Transfert de la compétence : principes et documents fondateurs**

A compter du 1er janvier 2020, en application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs exercera la compétence assainissement collectif sur l'ensemble de son territoire.

Il est nécessaire que le conseil communautaire prenne, dès à présent, les décisions relatives à la création et au fonctionnement de la régie communautaire qui sera en charge de la gestion et de l'exploitation du service public d'assainissement.

## **Principes fondateurs du transfert de la compétence assainissement**

La Communauté de Communes des Portes du Haut Doubs entend réaliser le transfert de la compétence dans les meilleures conditions possibles en faisant preuve de pragmatisme, d'efficacité et en concertation avec les communes.

Pour ce faire, le Comité de Pilotage Assainissement propose la mise en œuvre des principes fondateurs suivants :

- 1) Maintien des modes de gestion actuels :
  - Délégation de Service Public (DSP) pour 6 communes ;
  - Régie avec des contrats de prestations de services pour 9 communes ;
  - Régie simple pour 22 communes.

La communauté de communes reprendra donc tous les contrats en cours et les mènera à leurs termes.

- 2) Désignation d'un référent par commune, représentant local de la Communauté de Communes et membre de la commission assainissement.
- 3) Signature de convention de gestion avec les communes qui continueront d'exploiter les ouvrages d'assainissement.
- 4) Pour la convergence tarifaire, lissage des tarifs par commune sur 10 ans avec prise en compte de la situation financière des budgets assainissement et des investissements à prévoir par commune.
- 5) Transfert de la totalité des excédents des budgets annexes communaux à la Communauté de Communes.
- 6) Reprise de la totalité des emprunts qui concernent l'assainissement par la Communauté de Communes.
- 7) Facturation et encaissement des recettes auprès des usagers correspondant à la consommation depuis la dernière facture communale ou syndicale.
- 8) La compétence eaux pluviales restant aux communes, la communauté de communes ne demandera pas de participation des budgets principaux communaux au budget intercommunal assainissement au titre de l'entretien et du renouvellement des réseaux unitaires (qui reçoivent les eaux usées et les eaux pluviales et qui sont transférés à la Communauté de communes).

## **Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- **d'approuver les principes fondateurs proposés par le Comité de Pilotage Assainissement**
- **d'autoriser le Président à signer tous les documents y afférant.**

### **Création de la régie, du budget assainissement et assujettissement à la TVA**

#### Régie

La régie constitue un mode de gestion par lequel la collectivité gère directement le service public.

Il est proposé au conseil communautaire d'opter pour le principe d'une création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion du service public de l'assainissement.

Le conseil communautaire conserve toutes ses prérogatives et reste le représentant légal et l'ordonnateur de la régie.

Un conseil d'exploitation (commission assainissement) se prononce pour avis sur les principales décisions avant que le conseil communautaire ne délibère.

Les membres du conseil d'exploitation (1 représentant par commune) seront désignés par le conseil communautaire sur proposition du Président de la Communauté de Communes.

#### Budget

Pour assurer le fonctionnement sur le plan financier et permettre d'effectuer les dépenses et les recettes nécessaires du service assainissement dès le 1er janvier 2020, il convient de créer un budget annexe relatif à l'assainissement collectif. Les crédits à inscrire seront proposés au vote du Budget Primitif 2020 par le conseil communautaire pour un montant fixé selon l'étude financière réalisée par le bureau d'études Naldéo.

Il convient, également, d'autoriser la régie à facturer et encaisser les recettes des usagers correspondant à la consommation depuis la dernière facture communale ou syndicale.

## TVA

Pour le service assainissement, l'assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est optionnel.

Compte tenu du volume financier des travaux à engager dans les années à venir, la Communauté de Communes choisit d'assujettir ce budget à la TVA

## Délibération

### **Le conseil communautaire, décide à l'unanimité :**

- **d'approuver la création du budget annexe assainissement unique quel que soit le mode de gestion (DSP ou Régie)**
- **de valider l'assujettissement du service assainissement à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**
- **d'autoriser la facturation et l'encaissement des recettes auprès des usagers correspondant à la consommation depuis la dernière facture communale ou syndicale**
- **d'autoriser le Président à signer tous les documents y afférant.**

## Règlement du service public d'assainissement collectif

Le règlement a pour objet de définir les conditions et les modalités du déversement des eaux usées dans les réseaux d'assainissement.

Il régit les relations entre les usagers du service public, propriétaires ou occupants et les services de la Communauté de Communes des Portes du Haut Doubs, gestionnaire du service public de l'assainissement collectif. Il est opposable aux usagers.

Le projet de règlement du service public d'assainissement collectif est joint en annexe.

**Le conseil communautaire, décide à l'unanimité :**

- **d'approuver le règlement du service public d'assainissement collectif conformément au règlement ci-joint**
- **d'autoriser le Président à signer tous les documents y afférant.**

### **Convention de gestion du service assainissement**

Dans l'attente de la mise en place définitive de l'organisation interne du service assainissement, il convient que ce dernier puisse s'appuyer sur les services des communes, lesquels sont les mieux à même d'assurer les impératifs de sécurité et de continuité du service public, ainsi que la coordination technique des opérations.

La Communauté de Communes propose aux Communes disposant d'agents communaux en charge de l'assainissement collectif de conventionner pour poursuivre la gestion des équipements : réseaux et station d'épuration.

Les conditions de cette gestion sont précisées dans une convention entre la Commune concernée et la Communauté de Communes.

**Le conseil communautaire, décide à l'unanimité :**

- **d'approuver la convention pour la gestion du service de l'assainissement collectif entre les Communes disposant d'employés communaux en charge de l'assainissement collectif et la Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs pour une durée de un an renouvelable**

- **d'autoriser le Président à signer toutes les conventions avec les communes concernées et tous les actes nécessaires.**

### **Etude du transfert de la compétence assainissement**

L'étude portant sur le transfert de la compétence assainissement a été décomposée en 3 marchés publics distincts :

Lot n° 1 - Révision des schémas directeurs d'assainissement des communes

Lot n°2 - Etude du transfert de la compétence assainissement

Lot n°3 – Relevé et numérisation des réseaux d'assainissement pour leur intégration au Système d'Information Géographique.

La fin de l'étude était prévue pour le 31 décembre 2019 et était en cohérence avec le planning de réalisation du PLUi. Une enquête publique commune PLUi / Zonage d'assainissement était prévue.

Le délai de réalisation du PLUi étant prolongée d'une année, il convient de repousser la date de fin de l'étude en conséquence.

#### **Le conseil communautaire, décide à l'unanimité :**

- **d'approuver les avenants pour prolonger les délais jusqu'au 31 décembre 2020**
- **d'autoriser le président à exécuter cette décision et à signer tous les documents s'y rapportant.**

### **Point sur les travaux d'assainissement – Demande de subvention**

Le programme pluriannuel de travaux porte sur :

- la construction ou la réhabilitation de stations d'épuration ;
- la réalisation de collecteurs d'eaux usées en vue de mettre en séparatif les réseaux unitaires ;
- le renouvellement de conduites d'assainissement endommagées.

Le contrat avec l'Agence de l'Eau Rhône- Méditerranée-Corse relatif au rattrapage structurel des collectivités territoriales présentes en zone de revitalisation rurale (15 communes concernées) pour un montant de 12 M d'euros de travaux avec 50 % de subventions a été signé.

Plusieurs opérations ont d'ores et déjà été lancées dans le cadre de ce programme :

#### Travaux attribués

<b>Commune</b>	<b>Nature des travaux</b>	<b>Maître d'oeuvre</b>	<b>Travaux attribués</b>	<b>Montant des travaux</b>
<b>Laviron</b>	STEP	Cabinet André	Bonnefoy/Systea	383 060 €
<b>Pierrefontaine-les-Varans</b>	Réseau séparatif	JDBE	Pellegrini	458 013 €
<b>Flangebouche</b>	Réseau	Cabinet André	En cours d'attribution	300 000 €
<b>Les Premiers Sapins</b>	Réseau séparatif	BEJ	Malpesa / Bonnefoy	862 226 €

#### Etudes en cours

<b>Communes</b>	<b>Nature des travaux</b>	<b>Maître d'oeuvre</b>	<b>Montant des travaux</b>
<b>Orchamps-Vennes</b>	STEP	Cabinet André	2 500 000 €
<b>Landresse</b>	STEP	En cours d'attribution	376 000 €
	Réseau	En cours d'attribution	749 500 €
<b>La Sommette</b>	Réseau	Consultation en cours	1 000 000 €



## Demandes de subventions

Concernant les travaux d'assainissement sur la commune des Premiers Sapins, la Communauté de Communes doit déposer les dossiers de demande de subventions à l'Agence de l'Eau et au Conseil Départemental.

Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

Relevé topographique	5 850 €
Sondages amiante et HAP	1 200 €
Coordonnateur Hygiène et Sécurité	3 000 €
Travaux de mise en séparatif	862 226 €
Epreuves de réception	20 000 €
Divers et imprévus	7 724 €
<b>Total H.T.</b>	<b>900 000 €</b>

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Département (20 %)	180 000 €
Agence de l'Eau (50 %)	450 000 €
Emprunts	270 000 €
Autofinancement	108 000 €
<b>Montant total T.T.C.</b>	<b>1 080 000 €</b>

**Le conseil communautaire, décide à l'unanimité :**

- **d'adopter le projet d'assainissement sur la commune des Premiers Sapins**
- **de solliciter l'aide financière du Département et de l'Agence de l'Eau**
- **d'accepter de prendre en charge le financement de la part résiduelle**
- **d'autoriser le Département à percevoir pour le compte de la Communauté de Communes la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à la reverser**

- de s'engager, le cas échéant à rembourser au Département la subvention de l'Agence de l'Eau perçue en cas de non-respect de ses obligations
- de s'engager à réaliser l'opération d'assainissement collectif selon les principes de la Charte Qualité des réseaux d'assainissement de Franche-Comté
- de demander l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision de subvention.

### Questions diverses

Toutes les délibérations et documents relatifs à ce compte rendu sont consultables sur demande expresse par écrit, ou par téléphone sur rendez-vous au siège administratif de la Communauté de Communes.

**DELIB 191216-108 INTERVENTION PREVAL**

**DELIB 191216-109 ACQUIS FONCIERE ZA RUCHOTTES**

**DELIB 191216-110 REPRESENTANTS SYNDICAT MIXTE MARAIS SAONE**

**DELIB 191216-111 EPAGE SMHDHL**

**DELIB 191216-112 OPAH AVENANT AVEC SOLIHA**

**DELIB 191216-113 BOIS ENERGIE ETUDE FAISABILITE**

**DELIB 191216-114 CONVENT URACOFOR**

**DELIB 191216-115 GRILLES TARIFS DECHETS 2020**

**DELIB 191216-116 RAPPORT ANNUEL DECHETS ET MAJ 2020**

**DELIB 191216-117 CREAT SCIC CONSOLATION**

**DELIB 191216-118 PROLONGATION CONVENTION FRANCHE-COMTE ACTIVE**

**DELIB 191216-119 DEF ET VOTE SCHEMA ITINERAIRES CYCLABLES**

**DELIB 191216-120 MODIF STATUTS SCHEMA ITINERAIRES CYCLABLES**

**DELIB 191216-121 ITINERAIRE DOUX ORCHAMPS-VENNES/VALDAHON**

**DELIB 191216-122 CREAT BUDGET ASSAIN**

Vu, Albert GROSPERRIN, pour être diffusé à Mesdames et Messieurs les délégués, et à Mr Georges GRUILLOT, Président d'honneur.

Compte rendu et Procès-Verbal de séance du Conseil de Communauté